



CAMSP de Romans

Centre d'Action Médico Sociale Précoce

Le CAMSP est un établissement médico-social qui accueille des enfants de 0 à 6 ans présentant ou risquant de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, des troubles neuro-moteurs ou intellectuels avec ou sans difficultés relationnelles associées, en vue d'une meilleure adaptation familiale et sociale. Son rôle va du dépistage à la rééducation et à l'intégration. L'accompagnement et les soins ambulatoires proposés se réalisent le plus souvent dans les locaux du centre, mais aussi au domicile ou dans un autre lieu fréquenté par l'enfant.

Contact :

CAMSP de Romans

Immeuble le Pascal,
6 Allée Pascal
26 100 Romans-sur-Isère
Tel : 04 75 02 61 36
camsp@ville-romans26.fr

Horaires d'ouverture :

le lundi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h
le mardi et jeudi de 8h30
à 12h et de 13h30 à 17h
le mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h

Modalité d'inscription :

L'admission est à l'initiative des parents et le plus souvent sur proposition médicale. Après un contact téléphonique, un rendez-vous est pris avec la directrice pour présenter le CAMSP. Une consultation avec le médecin pédiatre et la psychologue est programmée.

Fonctionnement :

• Les objectifs de travail du CAMSP sont :

- d'intervenir le plus précocement possible, d'évaluer les compétences et les difficultés des enfants sur le plan physique, intellectuel, psychologique et social,
- d'élaborer, en équipe pluridisciplinaire, un projet de soins global et individualisé pour chaque enfant en partenariat avec

- les parents,
- de soutenir et guider les familles,
- de réaliser les soins et/ou de coordonner les différents intervenants dans un souci de prise en charge globale de l'enfant,
- de favoriser la socialisation et la scolarisation de l'enfant en soutenant les équipes concernées,
- de préparer l'orientation avec les parents,
- de sensibiliser les partenaires (structures de la petite enfance, professionnels libéraux, services médicaux) de l'intérêt de la prise en charge précoce et de les mobiliser en tant qu'acteurs de prévention et d'insertion autour de l'enfant en situation de handicap,
- de prévenir le sur-handicap.